Alcohol and Gaming Commission of Ontario Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East

90, avenue Sheppard Est Suite 200 Bureau 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4 Toronto (Ontario) M2N 0A4

Tel./Tél:416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Ca	rleton	Ottav	va		
Date	Dimanche	Dimanche 6 août 2023		Heure de départ		18 h 30
Conditions météorologiqu		à 11 : Dégagé S°C)	: Dégagé Vent			3 km/h (Nord-Ouest)
État de la piste Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)						
Nombre de courses	11	Courses de qualification	3	SC	Inscription totales	s 86/89
Total des paris \$386,638 mutuels						
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes		Visite l'enqué		Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Dorion, John (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau:

- Une correction a été apportée au programme de courses pour le cheval, "ROCKINMYDREAM", entraîné par Stéphane Mayer.
- L'entraîneur, Brian Scott, s'est présenté au bureau des juges pour chercher la trousse de divulgation relative au résultat d'analyse positif à l'altrénogest (Classe IV), obtenu du cheval, "WELLWORTHTHEWAIT", le 20 juillet, dans la Course 2, disputée sur l'hippodrome Rideau Carleton.
- Le transfert entre entraîneurs concernant le cheval, "SHES ROCK" (1WP20), qui passe de Carol Voyer à Isabelle Darveau, est approuvé.

- Retrait hâtif opéré par les juges du cheval, "RED CAPE PARTY", de la Course 1 (lésion).
- Retrait hâtif opéré par le vétérinaire du cheval, "TIA" de la Course 3 (maladie).
 Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Le conducteur, Mike Healey,a été trouvé coupable d'avoir enfreint les articles de la règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO (défaut de se mettre en position et y demeurer derrière la barrière de départ) par le juge au départ, Jamie Fiolek, alors qu'il conduisait "SHADOW DAVE" dans la Course 8, disputée le 23 juillet. Il se voit imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.
 Décision #2293583

Courses:

- Melanie Plourde et Drew Smyth ont été autorisés chacun à se retirer de sa course respective.
- 1. La vidéo d'enquête n'est pas disponible en raison de problèmes techniques. Rien à signaler.
- 2. Rien à signaler.
- 3. Examen de la performance du #2, "DGS LORIJEANNE", (Stephane Pouliot), arrivé en 5^e position, dans le dernier virage. Le #3 s'est rendu à l'intérieur d'un pylône, ce qui n'est pas une violation, et n'en a pas obtenu d'avantage quelconque. Aucun placement n'est requis. Examen de la performance du #3, "LORY MARCHANDISE", (Claude Larose), avant le poteau de ¼ de mille et nous avons établi que ce cheval avait fait un bris d'allure. Rien d'autre à signaler.
- 4. Nous avons demandé au conducteur du #5, "BLOCKBUSTER TRADE", (Robert Shepherd), si son pied gauche était hors de l'étrier dans le dernier droit. L'explication qu'a donnée M. Shepherd, à savoir qu'il tirait sur les bouchons d'oreille, a été acceptée, bien qu'il ait été averti que son pied risquait de se déplacer vers le cheval en agissant de la sorte. Rien d'autre à signaler.

5. Nous avons discuté de la cadence de la course (26³ 56³) avec le conducteur du #5, "FLASH CUBE", (Guy Gagnon), au sujet du deuxième quart.

Après avoir examiné la vidéo de la course et discuté avec M. Gagnon, aucune mesure réglementaire n'est requise, bien qu'il ait été mis en garde au sujet de l'obligation d'un conducteur d'établir une cadence comparable à celle de sa classe.

Rien d'autre à signaler.

6. **Enquête** au sujet du #6, "STREET ART", (Donald Jobin), concernant la possibilité d'avoir quitté la piste avant le poteau de ¾ de mille.

Après l'examen de la vidéo de la course, on a conclu que le #6 s'était rendu à l'intérieur des deux pylônes consécutifs et avait heurté le pylône suivant.

Le #6 n'a pas été dépassé à la ligne d'arrivée et n'a donc pas été placé selon la règle 18.08.02 (a) de la CAJO.

Aucune sanction n'a été imposée à M. Jobin puisque le cheval se trouvait manifestement sur une ligne.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/NriQO_CjzM8

7. Le #6, "HOWMAC VICTOR", (Jason Gilchrist), a terminé la course distancé et doit se qualifier pour la performance.

L'entraîneur en a été avisé. Le cheval a été examiné après la course par le vétérinaire de la CAJO, le Dr M. Rocheleau, et inscrit (maladie) sur la liste des vétérinaires à long terme (14 jours).

Rien d'autre à signaler.

8. Reprise de départ en raison d'un équipement brisé (support de tête) survenu au #6, "HOWIES MAN", (Daniel Dulude).

Examen du bris d'allure survenu au #4, "COOLSUNSHINE", (William Roy), après le poteau de ¾ de mille. Lors du bris d'allure, le #4 a provoqué une obstruction au #7, "ATEYATEFNGERSLOUIE", (Ryan Guy).

Aucun placement n'a été requis puisque le #4 a terminé la course en 8^e position (la dernière).

Le #8 se qualifie pour les bris d'allure dans deux courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

9. **Enquête** et objection du conducteur au sujet d'une possible obstruction de la part de #8, "IRRESITIBLE", (Guy Gagnon), arrivé en 2^e position, contre "THE

MIDNIGHT TRAIN", (Jimmy Gagnon), arrivé en 7^e position, après le départ.

Après avoir examiné la vidéo de la course et parlé aux deux conducteurs (Jimmy Gagnon a déclaré que #8 avait touché sa roue et l'avait presque fait basculer ; Guy Gagnon a déclaré qu'il n'y avait pas eu de contact), on a conclu qu'il n'y avait pas eu d'obstruction.

L'objection a été rejetée.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/tPDiqjHLC30

10. Examen du bris d'allure survenu au #5, "OFFICER JONES", (Jason Gilchrist), après le poteau du ½ mille.

On a établi que le #5 avait sauté par-dessus un pylône brisé, ce qui lui a provoqué le bris d'allure.

Il a été inscrit dans la statistique avec un bris d'allure par cause d'obstruction. Lors du bris d'allure, le #5 a provoqué une obstruction au #7, "SHADOW MARGEAUX", (Robert Shepherd).

Aucun placement n'est requis.

Rien d'autre à signaler.

11. Rien à signaler.

Réclamations:

Course 10

Le #3, "ASSASSINS CREED" (1), pour \$8,500, par Pierre-Marc Longpre (entraîneur).